

# Un Ordre infirmier en Belgique ?



**Yvan RUELLE**  
Rapporteur FNIB au Sénat  
Projet de loi Conseil supérieur  
Déontologie professions santé

# Contexte

- Réseau de réglementation du CII
- Proposition de loi portant création d'un « Conseil supérieur de l'éthique et de la déontologie des soins de santé » (dépôt Chambre 2 septembre 2003)
- Dialogues Santé Ministre Demotte
- Propositions « réforme des Ordres »
- FNIB Commission Affaires sociales Sénat (27 octobre 2004)

# Intentions premières ?

- Base légale aux règles déontologiques
- Démocratisation organes compétents en matière de déontologie
- Jurisprudence plus uniforme
- Plus de transparence des activités juridictionnelles
- Droits de la défense élargis et affinés

# Préalables essentiels

- AR N° 78 du 10/11/1967 (professions santé)
- Loi 22 août 2002 droits des patients
- Ethique ≠ Déontologie (complémentarité)
- Code Déontologie infirmier UGIB 2004
- Placer patient et ses intérêts au centre !
- Convergence d'intérêts entre praticiens et bénéficiaires de soins !

# Organes envisagés

- **Conseil supérieur de Déontologie des professions de soins de santé**  
= structure faîtière normative
- Pluridisciplinarité
- Faculté d'arbitrages entre professions
- ! Accoucheuses et aides soignantes
- ! Incompatibilité fonctions associatives

# Organes envisagés (suite)

- **CSDPS – Article 3:**

§ 1er « huit praticiens art infirmier, accoucheuse ou aide soignant(e) parmi lesquels chacune de ces trois professions est représentée par au moins une personne »

§ 2 « les membres ne peuvent ni occuper une fonction ni être membres d'un organe d'une association professionnelle »

# Organes envisagés (suite)

- **Conseil de première instance**  
du Conseil supérieur de Déontologie  
professions santé
- **Conseil d'appel**  
du Conseil supérieur de Déontologie  
des professions santé
- Pour professionnels **ne disposant PAS**  
d'un Ordre.

# Organes envisagés (suite)

- **Possibilité** de créer un **Ordre** pour chaque profession siégeant Conseil supérieur Déontologie professions santé
- **Conseil national** Ordre (sections Fr/NI)
- **Conseil inter-provincial** Ordre (premier ressort affaires disciplinaires)
- **Conseil provincial** Ordre (ou territorial)
- **Conseil d'appel** Ordre (2ème ressort)

# Principales missions ?

- Dresser tableau de l'Ordre
- Transmettre des avis (demande/initiative)
- Offrir une médiation (praticiens/tiers)
- Prendre connaissance affaires (plainte individuelle ou suite décision justice)
- Signalement exercice illégal
- Arbitrer contestations d'honoraires

# Eventail sanctions ?

- Avertissement
- Réprimande
- Suspension droit d'exercice (pour au maximum 2 ans)
- Radiation tableau Ordre (déchéance définitive possibilité exercice profession)
- Possibilité peines alternatives

# Quid Commissions Médicales Provinciales ?

- Art. 37 AR N° 78 10 novembre 1967  
(retrait visa inaptitude physique ou psychique)
- Actuellement infirmières face à experts désignés par Conseil Ordre médecins !
- Idem exercice illégal art infirmier (CMP)
- Clarifier éventuels conflits compétence
- Importance de l'ancrage local

# Quelles perspectives ?

- Projet de loi toujours pendant au Parlement (bicaméral Chambre et Sénat)
- FNIB s'est déclarée favorable au projet
- Synergie Ordre – CNAI / CTAI / CMP ?
- Pas unanimité profession infirmière !
- Blocages d'autres professions ?
- Ordre « à géométrie variable » ?

# Ordre infirmier

## Evolution historique ?



# Ordre infirmier

## Maturité profession ?



# Et pour remettre de l'ordre dans tout cela ...

*« Les meilleures compétences techniques professionnelles sont annulées par la rupture du respect interpersonnel qui prive la personne soignée de parole pour se défendre, car apparaissent alors les réalités des représailles et la persécution dans les soins ».*

*Marie-Françoise COLLIÈRE (22 janvier 2005).*